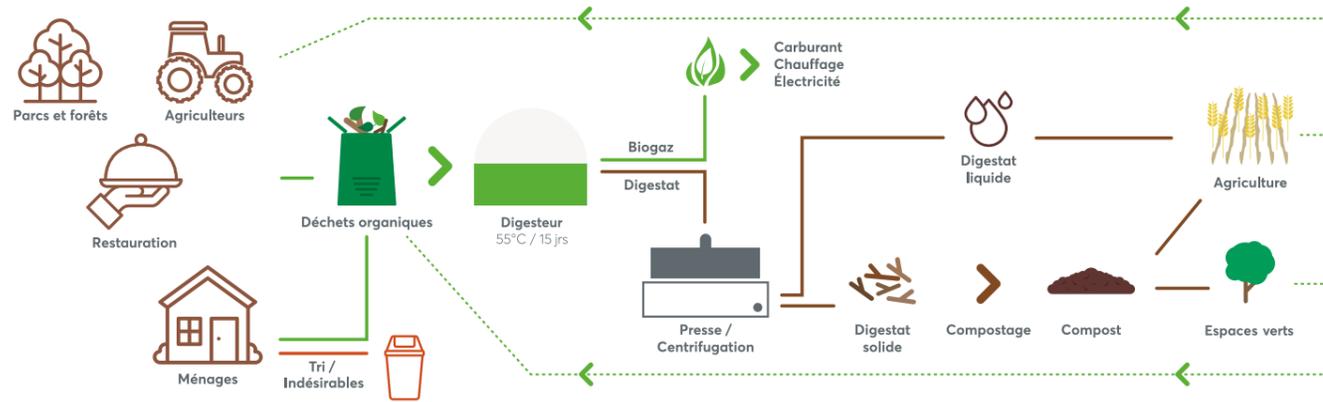


Notre digestat liquide, l'allié de vos cultures !



LA MÉTHANISATION

À leur arrivée à Satom SA, les déchets organiques récoltés par les communes et apportés par les professionnels sont triés manuellement et par des machines pour éviter la présence d'indésirables (plastiques, verre, etc.). La méthanisation transforme la matière organique en biogaz et en digestat. Cette digestion se fait grâce à des microorganismes en conditions contrôlées (15 jours à 55°C) et en absence d'oxygène.



À l'issue de la méthanisation, le digestat brut est séparé en un digestat liquide et un digestat solide qui sera ensuite composté durant 2 à 3 semaines.

LES AVANTAGES DU DIGESTAT LIQUIDE



La digestion à 55°C garantit l'absence de pathogènes et de graines viables.

DOSES D'APPORT, RÈGLES ET PRÉCAUTIONS

Le digestat liquide doit suivre les mêmes précautions et règles que les engrais de ferme liquides.



- Apports uniquement **lorsque la végétation peut absorber l'azote**
- **Respect des bilans de fumure et du Suisse-Bilanz**
- Méthodes d'épandage **limitant les pertes d'ammoniac**



- Apports interdits pendant **le repos végétatif**
- Apports interdits **sur sol gelé, détrempé ou desséché**
- Aucun apport sur **prairies extensives et pâturages peu intensifs**

10 m³
de digestat

- Calcium
- Potasse (K₂O)
- Phosphore (P₂O₅)
- Azote disponible à moyen terme & immédiatement

Les apports doivent être adaptés aux besoins des cultures et respecter les normes de fumure.

De manière générale, en grandes cultures :

Dose recommandée :
20 à 30 m³/ha maximum

Maximum autorisé sur 3 ans :
200 m³/ha

Des apports fractionnés sont préférables.

COLZA



ÉPANDAGE CONSEILLÉ

- Optimal avec un maximum d'efficacité
- Optimal mais techniquement difficile

MAÏS



ÉPANDAGE DÉCONSEILLÉ

- Très dangereux pour l'environnement (lessivage de N)
- Peu dangereux pour l'environnement
- Impossible pour des raisons techniques

CÉRÉALES



PRAIRIE



LA VOLATILISATION

Lors de l'épandage, **jusqu'à 50% de l'azote peut être perdu par volatilisation !**

Pour éviter cela, l'épandage se fait avec des méthodes qui limitent la volatilisation : pendillards, enfouisseurs à soc ou enfouisseurs à disque. **Ces machines sont lourdes : attention au risque de tassement des sols.** Privilégier des **pneus larges et à basse pression**, ou les **systèmes d'épandage avec un cordon relié à une citerne** en bordure de parcelle.

Plusieurs mesures supplémentaires permettent de **limiter les pertes** :



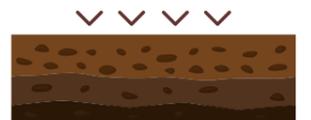
Épandage par vent faible, température basse, humidité de l'air élevée



La période d'épandage idéale est en fin de journée.



Dilution du digestat avec 50% d'eau pour qu'il soit moins concentré (transport)



Lors d'un apport sur sol nu, enfouissement rapide dans le sol (dans les 6 h).

CARACTÉRISTIQUES DU DIGESTAT LIQUIDE

Les caractéristiques moyennes du digestat liquide de Satom SA sont présentées ci-dessous :

	MS (%)	MO (% MS)	pH	Salinité (mS/cm)	N tot	NH ₄ ⁺	P ₂ O ₅ (kg/m ³)	K ₂ O	Mg	Ca
Moyenne	15,5	53,4	8,0	15,2	5,7	1,9	2,4	4,4	1,0	6,6
Écart-type	2,3	4,7	0,2	2,0	0,6	0,3	0,4	1,0	0,2	1,2

MS : Matière sèche
MO : Matière organique

Moyenne de 43 analyses de 2018 à 2023
du Laboratoire Sol-Conseil

Caractéristiques principales du digestat liquide :



- > **RICHE EN AZOTE, PHOSPHORE, POTASSIUM**
Facilement assimilable
- > **ALCALIN ET RICHE EN CALCIUM**
- > **SALINITÉ ÉLEVÉE**

Satom SA

Site de Villeneuve : Méthanisation et compostage
Route de Jaquetan 5
1844 Villeneuve
tél. +41 24 472 77 77
info@satomsa.ch
satomsa.ch

POUR ALLER PLUS LOIN :

Produits de la méthanisation et du compostage

Directive qualité de la branche 2022

Commission suisse de l'inspection du compostage et de la méthanisation

Principes de fertilisation des cultures agricoles en Suisse (PRIF)

Chapitre 4, Propriétés et utilisation des engrais, Agroscope, 2017

Méthode d'épandage réduisant les émissions d'ammoniac

Obligation à partir du 1^{er} janvier 2024, fiches AGRIDEA

Épandage d'engrais azotés en période hivernale

Directive cantonale DCPE 698, Canton de Vaud, 2022

Composts et digestats en Suisse

Kupper T. et Fuchs J., 2007, Ed. OFEV et OFEN

Instructions concernant la prise en compte des produits issus de la méthanisation dans le Suisse-Bilanz

Module complémentaire 8 du Suisse-Bilanz, version 1.3, décembre 2018, AGRIDEA et OFAG